

Espaces d'enfermement, espaces clos : L'esquisse d'une problématique

Guy Di Méo

UMR 5185 ADES

CNRS Université de Bordeaux

Fermer, enfermer, clore... Sont les maîtres mots qui ont été martelés au cours des séances de travail de la 6^e Journée de la Géographie, organisée par l'Association Doc Géo et le laboratoire ADES du CNRS, le 20 mai 2008. Journée dont ce quatrième numéro des Cahiers ADES rassemble les principales contributions. Or, parler de maîtres mots sans en définir le sens ou, plus exactement, sans s'efforcer de cerner, par une analyse sémantique appropriée, les significations quelque peu cachées ou obscures des termes du titre de cette journée, signerait la faillite de ma mission, à savoir engager la problématisation des débats qui vont suivre. C'est pour cela que je consacrerai, dans les quelques pages qui viennent, une première partie de ce texte introductif à décortiquer le sens des mots repères de ce colloque, m'appuyant pour cela sur quelques définitions extraites du Dictionnaire historique de la langue française d'Alain Rey (Éditions Le Robert, 1992, 2006). Je m'attacherai ensuite à aborder la question du rôle que jouent les processus de l'enfermement dans la genèse même de cette réalité sociale et terrestre que l'on nomme espace géographique.

Des mots pour dire l'enfermement

Fermer, enfermer, enfermement, clore, clôture, enclorre, clôturer... Comment interpréter ces mots voisins et différents ? Après m'être employé à cette tâche, je tenterai de définir quelques traits communs à tous ces termes... Dans une perspective, déjà, géographique.

Sens du verbe, sens du mot

Le premier verbe qui me paraît central pour comprendre l'enfermement, à savoir le verbe « fermer », apparaît en 1080 dans les textes. Il vient du latin *firmare* qui signifie « rendre (un lieu, une bâtisse, une place, etc.) ferme, solide », soit, en termes militaires, difficilement prenable. Ce qui revient à « fortifier », à « clore » l'édifice ou le site en question. C'est dans des écrits datant aussi de la fin du XI^e siècle que des sens de « fermer », légèrement décalés du précédent, mais finalement assez complémentaires de celui-ci (fortifier), ont pu être repérés. Celui de « fixer » ou « d'attacher » une chose est de ceux-là. Sens complémentaire, car attacher ou fixer un objet, n'est-ce pas, justement, au prix de sa mobilité et, d'une certaine façon, de sa liberté, le renforcer, lui conférer une plus grande résistance à l'enlèvement ? Cette dernière acception de « fermer » renvoie, en définitive, comme la première, à un principe de fortification d'un espace. Elle trouve confirmation dans plusieurs usages du verbe que rapportent des documents écrits datant du milieu du XII^e siècle et qui relatent l'action de « construire un château » (1155), ou celle de « fortifier une place » (1160). Dans cette filiation sémantique, un glissement s'effectue de l'idée générale de fortifier, de rendre plus fort, vers celle de « barricader » et de « clore », soit fermer dans une optique quasi contemporaine qui se banalise à partir de 1175. Un peu comme si la force et, par-delà, la puissance, le pouvoir, exigeaient de façon à la fois concrète et métaphorique la fermeture, cette mère de l'enfermement.

Bien plus tard, au milieu du XVI^e siècle, deux sens dérivés de cette signification défensive apparaissent. L'un, signalé pour la première fois en 1547, fait de « fermer » le synonyme de « supprimer l'accès à quelque chose ». Après la forteresse et le château fort, c'est en somme, plus modestement, de la porte qu'il s'agit, c'est-à-dire, très clairement, de la

clôture qui n'est que fermeture potentielle, alternant de fait avec une ouverture. Celle-ci reste à la discrétion de celui qui détient les clés, c'est-à-dire d'un pouvoir. L'autre sens, plus abstrait, appelé aussi à une belle destinée de signifié, désigne « l'arrêt d'une activité », d'une organisation, l'interruption d'un dispositif, d'un processus. Il peut, dès lors, aussi bien être question de celui qui « ferme » la marche que de l'acte d'autorité qui consiste à ouvrir et à fermer le ban des vendanges, c'est-à-dire autoriser le début de la récolte et en indiquer la fin. Dans l'expression « fermer un établissement, un atelier, une usine », les deux significations se chevauchent : aux premier (portes fermées) et second (activités interrompues et emplois supprimés) degrés.

Ce n'est qu'au début du XVII^e siècle (texte de 1606) que fermer employé au sens de « rendre infranchissable » rejoint, finalement, l'idée de clôture.

Au total, cette courte histoire d'un verbe (fermer) met l'accent sur son indéniable rapport à l'action. Elle insiste sur l'expression qu'il traduit, celle d'une volonté, sociale et politique, parfois même celle d'une violence : imposition d'une forme/force brute et brutale, visant à renforcer une position matérielle, s'inscrivant dans une stratégie ; expression d'un pouvoir cherchant l'appui et le renfort d'une spatialisation. Pouvoir en fait plus subtil qu'il n'y paraît de prime abord, qui sait tirer parti d'une alternative, celle du jeu de l'interdit et de l'autorisation d'accès à l'espace protégé et contrôlé par la maîtrise de la porte. Dans les deux cas (celui de la place forte et celui des normes de son accessibilité), le principe de la production d'une espace singulier en termes génériques, c'est-à-dire le principe même de la distinction sociale et politique de tout espace et donc de sa territorialisation, n'est-il pas à l'œuvre, contenu dans cette histoire sémantique ? La place, l'édifice doublement fermé, parce que fort, réputé imprenable (par sa masse) et, de plus, parce que d'accès contrôlé (par sa porte), les deux principes se fusionnant d'ailleurs, ne constitue-t-il pas le prototype de la segmentation/fragmentation spatiale, géographique ? Ne livre-t-il pas un modèle : celui de la négation de l'isotropie (anisotropie) ? N'ouvre-t-il pas la voie de l'hétérotopie ?

Sur « fermer », enrichi d'un préfixe, plusieurs verbes se sont formés. Le plus fameux est sans doute « enfermer », utilisé, semble-t-il, dès le XII^e siècle. C'est de lui, assez tardivement cette fois, en 1549 pour la première fois dans un texte, qu'est sorti le substantif « enfermement » qui nous importe ici. « Enfermer », nous dit Alain Rey, « implique la suppression d'une sortie ». C'est donc l'obstruction de la porte dans une place suffisamment forte pour ne pas livrer d'issue ou, mieux, pour dissuader tout assaillant de délivrer celui (celle) qui est enfermé. De toute évidence, enfermer évoque une force (premier sens de fermer) et un pouvoir refusant toute possibilité d'échapper à son emprise, à sa puissance... Ne serait-ce que parce qu'il détient les clés de la porte, de l'accès au lieu de l'enfermement. Mais « enfermer » et « enfermement » introduisent aussi une autre idée qui n'était pas forcément contenue dans la conception initiale, politique et militaire de « fermer ». Il s'agit du concept d'un lieu certes imprenable, mais dont certaines catégories d'occupants, soigneusement sélectionnées, en l'occurrence détenus ou prisonniers, ne peuvent pas (plus) sortir. « Enfermer » redouble en quelque sorte la notion de « fermer ». Elle adjoint à la force brute, celle de la fermeture, un déploiement supplémentaire de violence par contrôle coercitif du pouvoir sur la porte (exemple de la prison), voire par l'utilisation, aussi, de la ruse (exemple de la souricière). Dans les deux cas, il faut l'exercice d'une autre force (celle d'un assaillant extérieur) ou celui d'une autre ruse (principe de cheval de Troie) pour contrecarrer le pouvoir qui enferme.

En somme, la différence entre « fermer » et « enfermer » est grande. Dans la situation très contemporaine des *gated communities* ou communautés fermées (Thuillier, 2001 ; Billard, Chevalier, Madoré, 2005), ces lotissements ou quartiers résidentiels clôturés et gardés, dont l'accès n'est permis qu'à leurs seuls résidents et autres personnes autorisées, on peut parler d'espaces fermés, mais certainement pas d'enfermement. Leurs occupants peuvent en sortir à leur guise, sans faire usage de la force ou de la ruse. Cependant, si l'on se place sur

un autre registre, celui du groupe social ou, mieux encore, celui de la psyché individuelle, vivre dans un tel habitat (*gated community*) ne reflète-il pas une sorte d'enfermement social et psychologique, une incapacité mentale (peut-être ?) à sortir de sa bulle, de sa sphère ? De plus l'interdiction de passer la porte ou le portail existe bien, dans ce cas, mais dans l'autre sens, celui des entrants qui doivent être autorisés à pénétrer dans le périmètre résidentiel. Prison de classe, catégorielle, qui nous conduit vers une conception plus abstraite des notions d'enfermer et d'enfermement.

De fait, le verbe « enfermer » fut utilisé au figuré à partir du milieu du XIX^e siècle (1851). Dans sa forme pronominale, il donna même (à cette époque) l'expression « s'enfermer dans le silence ». Ainsi s'instaurait un autre type de clôture hermétique, psychologique cette fois (même si la société n'y est sans doute pas pour rien), par-delà celles, plus anciennes, de la matérialité et du pouvoir. L'enfermement, compris dans cette formulation plus abstraite et plus cérébrale, s'avère un puissant outil d'aliénation. Celle du « fou », du malade mental ou du psychopathe, prisonnier de son monde intérieur (enfermement venant de soi), mais aussi assigné à cette situation par la société qui le désigne ainsi, qui l'instaure dans cet état comme l'a très bien montré Michel Foucault. Pour l'habitant des *gated communities*, l'enfermement, si jamais il existe, réside plutôt dans son interprétation de la société ou, si l'on veut, dans son *habitus* fait de craintes (voire de peurs) ou de préjugés divers vis-à-vis des jeunes (si l'on est âgé), des marginaux, des SDF et des étrangers que l'on soupçonne d'être des délinquants potentiels (si l'on est riche et si l'on appartient à des majorités ethniques dominantes, ou si l'on est modeste et fragilisé). Ainsi, l'enfermement dans ses formes les plus abstraites peut résulter d'une sorte de va-et-vient, d'une tension entre les deux mâchoires d'un étau, celle de l'intériorité (psyché) et celle de l'extériorité (société). N'est-ce pas le même principe, la même technique de la tenaille qui se discerne dans le cas du prisonnier, avec l'exercice d'un couple de forces bien plus puissantes encore, dans son cas ? L'enfermement, l'incarcération du prisonnier exprime en effet la volonté et le pouvoir d'un tout social qui l'englobe, lui et la prison. En même temps, cet enfermement ne peut se concrétiser que parce que l'univers carcéral constitue une sorte d'autonomisation répressive, une force politique à qui la société délègue l'autorité de contraindre les corps, de les enfermer.

À propos de clôture, on remarquera que le verbe « clore » est employé, quant à lui, bien avant 1150, sans pour autant remonter, dans sa première formulation écrite, à des temps aussi reculés que ceux qui correspondent à l'arrivée dans la langue du verbe « fermer ». Clore vient du latin *claudere*, qui veut également dire fermer, mais en se rattachant à la famille lexicale de *clavis*, c'est-à-dire du mot « clé ». Ces informations ne manquent pas d'intérêt, dans la mesure où son sens originel installe le verbe « clore » et, derrière lui, le substantif plus tardif de « clôture », dans une logique de l'alternative ouverture/fermeture ménagée par la clé : objet technique, expression aussi d'un pouvoir, mais qui revêt le caractère d'emblée affirmé d'une possibilité de franchir les limites, au prix, bien entendu, de règles et de conditions, ou de transgressions spécifiques.

Il n'est sans doute pas innocent que ce verbe « clore », très usuel en ancien et en moyen français, employé alors au propre comme au figuré, ait été à peu près complètement éliminé, au fil des décennies et des siècles, par le verbe « fermer ». Son sens ancien le plus précis, écrit même Alain Rey, à savoir « entourer d'une enceinte », fut à peu près totalement supplanté par les dérivés de ce verbe : « enclore » et « clôturer ». Il me semble que ces dérivés insistent en quelque sorte sur une volonté plus affirmée, accomplie avec plus de détermination que dans le verbe d'origine, de poser ou même d'imposer une limite, une clôture. De fait, « clore » nous renvoie, phonétiquement tout au moins, au nom commun « clos ». Or « clos » c'est d'abord un terrain cultivé (dès le XII^e siècle), approprié et aménagé, exploité. Son aménagement et son appropriation, comme les murs, les haies ou les fossés qui le bornent en font certes un espace fort (sens initial de « fermer), mais un espace, en même temps, qui ne saurait être impénétrable ou soumis à un contrôle intransigeant comme les espaces de

l'enfermement. Ce serait plutôt un espace semi-ouvert, un médium entre fermeture et ouverture, non confié à la volonté absolue d'un pouvoir (sauf peut-être celui du droit), mais laissé à la discrétion de chacun, en fonction de la représentation que l'on se fait de la propriété d'autrui, donc de la sienne. Finalement franchir une clôture n'est pas bien grave. En revanche s'évader de prison ou s'y introduire de manière indue relèvent du délit.

Des mots aux espaces

Les mots pour dire la fermeture et l'enfermement étant posés, je vais maintenant tenter de dégager quelques uns de leurs caractères communs ; ceci dans une perspective géographique, bien entendu.

Le groupe de termes, verbes et substantifs, qualifiant l'enfermement (fermer, enfermement en particulier) recèle à peu près systématiquement un double sens : propre et figuré, matériel et idéal, objectif et subjectif... La matérialité objective de « fermer », au sens propre, initial ou évolutif, concerne la forteresse, l'espace fortifié, mais aussi la porte manœuvrée... Soit des réalités matérielles impliquant des travaux et des techniques, des mécanismes, de l'énergie, etc. « Enfermer » et « enfermement » relèvent pour leur part de la contrainte physique et d'interventions *manu militari*, expression d'une violence fort concrète. « Clore », « enclore », « clôturer », « clôture », tous ces vocables évoquent, au sens propre et premier, des dispositifs très matériels de fermeture ou de limitation : haies, murs, barbelés, fossés... Que sais-je ? Tous s'appliquent à des actes de construction et de terrassement produisant des formes matérielles de défense, de protection, de contrôle des passages ; édifications réalisées par des pouvoirs suffisamment établis ou légitimes pour qu'elles s'effectuent sans susciter d'opposition majeure, parfois en bénéficiant même d'une large adhésion collective. Ainsi, ces manifestations concrètes de la défense et de la force qui passent par la réalisation de bâtiments monumentaux (places fortes), protégés par des ouvrages réputés infranchissables, peuvent engendrer un sentiment plus ou moins partagé de puissance : glissement, en quelque sorte, de la réalité matérielle vers une représentation purement idéale. Dans ce dernier registre, nous avons plus haut constaté que « fermer » et « enfermement », à la différence de tous les dérivés de « clore », au sens plus exclusivement matériel, sont des mots susceptibles de désigner des situations strictement idéelles et mentales. C'est même en raison de cette propriété que l'« enfermement » peut qualifier le cas de personnes, *a priori* libres de leurs actes et de leurs moyens d'agir, qui s'enferment néanmoins dans des comportements restrictifs, voire qui s'installent dans des lieux protégés et surveillés, gardés dont elles détiennent jalousement les codes et les autorisations d'accès. Il s'agit bien d'enfermement spatial et concret volontaire (eu égard à l'habiter), reflet d'un enfermement (social) de classe imprégnant la psyché des individus en cause.

Quel que soit le dualisme sémantique des mots appartenant aux groupes lexicaux « fermer » et « clore » (sens propre et figuré, matériel et idéal, objectif et subjectif), c'est finalement la dimension géographique (au sens trivial d'une matérialité s'inscrivant dans l'espace) qui est toujours première. Sa traduction idéale intervient en général dans un second temps historique ou chronologique. Je rappellerai à ce propos les étroits rapports originels qui associent le verbe « fermer » et l'art ou architecture militaire dont j'ai déjà souligné combien il (elle) traduit l'expression tant concrète que symbolique d'un pouvoir politique. Si l'on suit l'évolution philologique du verbe « fermer » il nous renvoie invariablement, dans ses premières définitions historiques, vers des dispositifs de défense localisés (géographiques), des forteresses, des fortifications, des barrières, barricades et clôtures... Puis il indique la clé et la porte qui va avec, si ce n'est l'inverse. Il s'agit bien, alors, de la matérialisation et de la spatialisation d'un contrôle sur l'espace lui-même, mais aussi sur les biens, les femmes et les hommes installés (à l'intérieur ou à l'extérieur du dispositif) ou qui circulent, se déplacent de l'extérieur vers l'intérieur, dans l'autre sens. Cependant, cet ensemble de formes matérielles fournit à chacun et à chacune les éléments complets de la visualisation du pouvoir, substance

par ailleurs fort abstraite. Portes, clôtures et bâtiments forts symbolisent l'interdit, la contrainte, la discipline... Ils expriment d'une certaine façon une violence plus ou moins légale qui, du fait de sa spatialisation, acquiert son plein régime social de lisibilité.

C'est donc bien, déjà, d'un glissement sémantique constant qu'il est question : translation permanente du matériel vers l'idéal, du concret vers l'abstrait, du réel vers le pur représenté, de l'objet vers le sujet... Ce dernier mouvement, objectif *versus* subjectif, mérite, lui aussi, une mention particulière. La forme géographique du lieu, fermé et fortifié, imprime des formes sociales et mentales qui contribuent, en retour, à la (re)production. L'espace fermé ne participe pas pour peu à forger des mentalités d'assiégés (voir l'article de ce numéro que Grégory Champeaud consacre au « complexe obsidional » des Bordelais, durant les guerres de religion). Le ghetto (fermeture et enfermement) crée une ségrégation objective et vécue. Parfois plus vécue qu'objective, d'ailleurs, lorsque la stigmatisation par production, politique et/ou médiatique, de frontières plus idéelles et discursives que matérielles, vient la renforcer. Dès lors, le vécu accentue les conditions objectives de la réalité et le ghetto prétendu (souvent quartier plus tranquille et plus convivial qu'on ne veut bien le dire) s'affiche plus ghetto que nature.

Quoi qu'il en soit, les termes qualificatifs de l'enfermement (sous toutes ses formes), au gré de ces glissements progressifs, s'installent, au fil du temps, dans une sorte d'implication totale, holiste en quelque sorte, de l'être et de ses configurations agrégatives, tant sociales (*stricto sensu*) que spatiales ou, plutôt, territoriales. C'est dire que ces termes d'espace d'enfermement, d'espace clos (etc.) ont à voir avec une géographie humaine, tant sociale que culturelle, ancrée dans les sciences sociales.

Ils ont à voir, certes, avec cette géographie et de façon centrale, mais comment ? C'est à cette question que répondent nombre d'articles de ce « Cahier ADES ». Avant de laisser le lecteur découvrir ces textes, je voudrais préciser en quoi l'enfermement participe de façon générique au principe de la genèse même des espaces géographiques, considérés dans leur plus extrême variété. Cette réflexion fournira le contenu de la seconde partie de cette introduction.

« Enfermement » et genèse des espaces géographiques

Comme la plupart des formes de savoir constitué, le savoir géographique a longtemps (n'en est-il pas toujours ainsi, d'ailleurs ?) et majoritairement procédé par identification d'objets, suivie de leur classification taxonomique. Dans cette démarche, se pose la question du repérage intuitif et cognitif des objets géographiques proprement dits ; d'abord selon leur nature générique (la montagne, dans la catégorie de laquelle s'inscrit le Mont Blanc ; le fleuve en tant que modèle auquel on peut rapporter le Rhône), ensuite selon leur nature propre (montagne attribut, le Mont Blanc éventuellement ; tel fleuve, par exemple le Rhône). En fait cette identification opère, dans la perception ordinaire, par itérations comparatives entre l'objet et le modèle catégoriel ou structurel qui autorise sa classification et que chacun a, *grosso modo*, à l'esprit, du fait de ses apprentissages. Dans le processus scientifique, la sélection des caractères qui permettent la définition même, puis la classification d'un objet, au prix d'innombrables allers-retours (observation comparative) avec son modèle générique donné et appris, s'effectue au prix de soins (méthode d'analyse) beaucoup plus méticuleux. Dans les deux cas, cependant, ce sont toujours les organes sensoriels perceptifs de l'être humain qui sont, invariablement, aux commandes de la (sa propre) perception. Pour individualiser un objet, ils s'appuient sur toutes les formes de ruptures observables dans le continuum de l'espace géographique ou de ses représentations cartographiques, photographiques, etc. Cette investigation créatrice peut être considérée comme une pure construction de l'esprit humain ou, si l'on adopte une autre théorie (*gestalt*), comme la simple réaction du cerveau aux *stimuli* sensoriels produits par une forme géographique. Quoi qu'il en soit, cette quête perceptive, plus ou moins créatrice selon notre théorie de référence, recherche

toutes les formes de seuils géographiques, de découpages, de séparations et de singularisations observées à la surface de la terre pour ciseler le contour des objets qu'elle définit et, dans une certaine mesure, qu'elle produit.

Production des objets géographiques, discontinuités spatiales et enfermements

Pour les géographes, les discontinuités fondatrices d'objets triviaux ou scientifiques ont de tout temps été, en gros, de deux natures. Les unes, que l'on a coutume d'appeler physiques, quand on ne se hasarde pas à les qualifier de « naturelles », épousent les formes et les lignes du relief de la terre. Elles accompagnent éventuellement les tracés hydrographiques, ceux des rivages maritimes et océaniques... L'œil du géographe les associe parfois à la présence et à l'épuisement de grandes formations végétales réputées de climax (toundra, taïga, prairie, steppe, forêt équatoriale...). Ce dernier cas souligne combien le caractère naturel (on ne peut guère contester le caractère physique) de telles limites est discutable : rien de plus humain et surtout social, finalement, que ces frontières, éminemment fluctuantes, de tels géosystèmes. Les autres discontinuités les plus discernables par un acte perceptif peuvent être qualifiées d'humaines ; ce qui signifie principalement, dans notre perspective, sociales et politiques. Ce sont celles qui appartiennent à ce deuxième groupe qui nous retiennent ici. Ce principe vaut, même si les premières ne sont pas étrangères à la production de certaines formes de fermeture et d'enfermement. C'est ce que l'on verra avec l'article de Claire Labrue (dans ce numéro) pour les boisements de résineux (certes socialement produits) qui enserrant et étreignent (plus qu'ils enferment physiquement, sauf lors de la grande tempête de 2000) certains villages du Limousin.

Dans cette logique, les effets sociaux et politiques de fermeture, de clôture et d'enfermement, qui ne sauraient donc être considérés d'un strict point de vue physique et, moins encore, naturel, constituent un ensemble spécifique de ruptures, de seuils, de séparations spatiales, etc. Certains espaces se repèrent ainsi parce que les humains qui les ont produits et qui les produisent encore, ont joué de tous les registres sémantiques des verbes « fermer », « enfermer », « clore » et « clôturer ». C'est par excellence le cas de la prison ou de certaines formes de camps, de ghettos, expressions parfaites, selon les définitions de notre première partie ici reprises, des sens anciens et contemporains de « fermer », « clore », « enfermement ». Ce serait à un moindre degré celui des espaces nationaux, car les frontières des territoires d'États, on le sait, s'assouplissent singulièrement, à notre époque. Le sens premier de « fermer » se retrouverait alors dans les efforts de construction nationale : politiques, idéologiques, économiques. La frontière pourrait faire « clôture », jusqu'à sa matérialisation par des barbelés et des murailles, dans certaines circonstances bien connues. Les postes frontières tiendraient le rôle de portes plus ou moins hermétiques (principe d'enfermement), ouvertes à la discrétion du pouvoir (représenté par la police des frontières), en fonction de critères particuliers d'identité et de statut des candidats au passage.

Entre ces deux extrêmes (la prison et le territoire de l'État national), d'autres discontinuités, saisissables par les sens de n'importe quel sujet humain, se dessinent à des degrés de prégnance divers. J'ai déjà évoqué, plus haut, les *gated communities*. Il faudrait leur adjoindre différents types d'espaces résidentiels aux accès contrôlés, réservés, qu'ils émanent de constitutions communautaires (œuvres de riches ou d'autres catégories économiques, d'ethnies, groupes de préférence sexuelle, classes d'âge...) s'appuyant sur des dispositifs légaux de gestion/planification spatiale (PLU en France, par exemple ; principes de délégation de la gestion locale aux États-Unis, etc.), ou de décisions publiques développant certains effets pervers. En France, certains plans locaux d'urbanisme qui soumettent le droit de construire à l'appropriation par les bâtisseurs de vastes parcelles foncières (2000 m² et plus parfois pour une seule habitation), fonctionnent comme de véritables filtres sociaux. Ils interdisent de fait l'accès communal aux couches modestes et même moyennes de la population. Ils instituent des sortes de places fortes sociales fermées sur elles-mêmes. Le refus

de certaines communes d'appliquer la loi LRU et de se doter d'au moins 20% de logements sociaux ne relève-t-il pas du même principe ?

On pense, à ce dernier propos, aux opérations de constructions massives des banlieues de grands ensembles, en France, à partir de la fin des années 1950. Même s'il convient, pour celles-ci, de nuancer le terme de « quartiers d'exil » employé par des auteurs comme Didier Lapeyronnie et François Dubet (1992), la simple formulation scientifique (il s'agit de deux sociologues ayant produit un travail qui fit autorité, d'autres parlent aussi, sans doute moins scientifiquement, de ghettos) de ce terme nous conduit, sans conteste, aux lisières de l'idée même d'enfermement. Dans cette optique, le quartier est vécu, à tort ou à raison, comme un véritable espace de relégation, de résidence imposée (par les conditions économiques, sociales), donc d'enfermement. Les jeunes interrogés par Dubet et Lapeyronnie se déclarent « exclus de divers marchés : marché scolaire, marché du travail, (...) sphère de la consommation des biens et de la culture des jeunes... » (Dubet, 1994). Leur assignation à un espace fermé (aux deux sens successifs du verbe), celui de la cité d'habitat social, tient certes aux conditions générales, imposées par l'urbanisme, les politiques publiques, les effets communautaires, la nature des rapports interculturels ou interethniques dans la ville, etc. C'est là, sans doute, la dimension « clé » et « porte » de l'espace d'enfermement qui s'exprime. Cependant, F. Dubet note également que les jeunes qu'il a rencontrés s'installent dans une posture individuelle et collective de « retrait ». Ils tirent ressource de l'espace fermé pour saisir, à l'abri d'interventions extérieures trop violentes (du moins en temps normal), l'opportunité de combines diverses. Ils s'y retranchent aussi pour pratiquer, entre eux, des jeux parfois violents de domination. Il s'agit là de cette dimension première du verbe « fermer », se traduisant par la construction, à partir de l'intérieur, d'une force assise sur des comportements, une vie sociale, une culture, une économie et des lieux forts, constamment consolidés par des attitudes et des pratiques de groupe. Au total, étymologiquement, le mot « exil », utilisé dans l'expression « quartiers d'exil », indique bien un bannissement, une expulsion (de la ville ordinaire ?), qui plus est sans espoir de retour ! C'est sans doute fort, trop fort, mais c'est éloquent en regard, ici, de notre problématique.

À certains égards, les bidonvilles ou habitats urbains très médiocres, construits avec des matériaux de récupération et dans des conditions d'occupation illégale du sol, participent aussi, au même titre que les banlieues ci-dessus évoquées, d'une logique d'enfermement. Ils ne sont pas absents des villes du Nord où, près des autoroutes, des rocade, sur des espaces en friche, ces bidonvilles ou formes d'habitat spontané (comme on dit) accueillent d'innombrables SDF. Ils abritent surtout l'immense majorité des nouveaux urbains des villes et des nouvelles métropoles du Sud. Il y a sans doute, au total, plus d'un milliard de citoyens qui vivent, à l'échelle mondiale, dans de tels logements. Là encore c'est bien de fermeture qu'il s'agit, au sens d'un confortation des quartiers concernés, de leur organisation spatiale, économique, politique. C'est également d'enfermement qu'il est question, dans la mesure où la société urbaine qui se constitue dans ces bidonvilles est assignée à cette résidence, sans réel espoir de pouvoir quitter un jour ces lieux ; sauf, pour ces habitants, à en être chassés vers des périphéries plus lointaines, vers des espaces encore moins normés.

À vrai dire, par-delà ces exemples connus et spectaculaires, trop souvent exagérés et déformés (surtout dans le cas des quartiers d'habitat social), les formes spatiales très simples et très courantes de fermeture et d'enfermement, de clôture aussi ne manquent pas ! La maison individuelle, l'appartement dans un immeuble, le jardin ou le champ, le bois et la forêt n'échappent pas à tel ou tel degré de clôture, de fermeture, quand ce n'est pas, dimension mentale (d'appropriation ou de retrait sur soi, voire sur un groupe) aidant, d'enfermement.

Lorsqu'elles sont perçues à partir d'éléments physiques inscrits dans l'ordre générique de la nature (île, massif montagneux, bassin hydrographique, vallée, plateau, littoral...), ces ruptures, soulignées ou non par des clôtures, susceptibles de produire de la fermeture, voire de l'enfermement, participent d'une sorte de phénoménologie d'un « monde déjà là », tel que

Maurice Merleau-Ponty le décrivait. Elles ont par conséquent du mal à s'inscrire dans une sociologie et dans une géographie vivante, constructiviste, se modelant au rythme de l'action permanente, concrète et symbolique des sociétés ; vision que nous partageons nombreux, aujourd'hui, dans la recherche en sciences sociales.

Ruptures spatiales, enfermement et paradigmes historiques

En revanche, il existe d'autres principes d'identification des ruptures/discontinuités spatiales, puis de classification, à partir d'elles, des espaces en fonction de leur aptitude à fabriquer de la fermeture et de l'enfermement. Elles privilégient, en tant que seuils et que limites, les constructions, tant historiques qu'actuelles, réalisées par l'action sociale. À ce titre, elles reposent forcément sur un système de conceptions idéologiques et politiques propres aux sociétés qui les produisent. Dans cet ordre d'idée, on peut estimer que les termes d'espace d'enfermement et d'espace clos nous mettent sur la piste de caractères propres aux sociétés considérées ; caractéristiques élaborées le plus souvent dans la longue durée de leur évolution historique.

En premier lieu, le trio « fermeture, enfermement, clôture » suppose et expose des niveaux, des compétences techniques particuliers qui renvoient à des épisodes historiquement datés de la vie sociale. Les murs d'Athènes du V^e siècle av. JC, la Muraille de Chine, le *limes* romain du Rhin, les fortifications de Vauban sur les frontières françaises du XVII^e siècle, le Panoptique de Bentham (modèle de la prison moderne selon M. Foucault), le bouclier reaganien de la « guerre des étoiles », les murs allemand et israélien de la honte contemporaine... Reflètent une panoplie très riche et très variée de techniques de clôture, de fermeture et d'enfermement spatial.

Tout autant que dans un paradigme technique, « clôture, fermeture et enfermement » s'inscrivent surtout dans des mondes sociaux, culturels voire de civilisation, à la fois situés (contextes temporels et spatiaux) et bien particuliers, dotés de dimensions économiques et politiques qui leur sont propres. Chacun des mondes traduit par des formes spatiales des situations de fermeture, de clôture et d'enfermement différentes. Celles-ci portent la marque d'une manifestation coercitive de force, de puissance particulière. Et cela vaut aussi bien lorsqu'il s'agit, pour un groupe localisé, de se protéger d'éventuels agresseurs, de s'identifier en se séparant spatialement des autres, d'exclure l'autre ou de contraindre son esprit et son corps dans le but de le dominer. Afin de décrire ces états différents, associant techniques de l'enfermement et enjeux sociaux, politiques et économiques (essentiels) propres aux différentes générations de sociétés s'égrenant dans la longue durée, les périodes du matérialisme historique, articulées autour de rouages particuliers de la production économique et de la reproduction sociale (mode de production), se révèlent des outils efficaces. Ainsi est-il possible de distinguer très grossièrement de cinq à six scissions successives dans une histoire des pays occidentaux envisagée, à très grands traits, de l'antiquité à nos jours.

À son apogée, la cité antique se protège, se ferme et s'enferme derrière les murs de son enceinte (celle de Périclès à Athènes). Ce souci de protection opère dans les deux sens traditionnels de l'enfermement géographique : vis-à-vis, d'une part, de ceux que l'on ne souhaite pas faire entrer, vis-à-vis, d'autre part, des citoyens jugés indésirables que l'on ostracise et que l'on exile. Cependant, comme la cité grecque fondait en grande part son économie sur le commerce, elle avait besoin d'exercer son rayonnement politique et son hégémonie sur un vaste réseau d'établissements humains. C'était là le meilleur moyen d'affermir son assise mercantile. Elle mobilisait pour cela les moyens de contrôle de l'espace de l'époque. Il s'en était suivi, loin d'une fermeture volontaire des grecs dans leur cité, une diffusion de leurs hommes, de leur marine, des marchandises qu'ils commercialisaient, mais aussi de leur contrôle sur une grande partie de l'espace méditerranéen. Cette main mise passait par la création de comptoirs portuaires et de villes vassales formant une nébuleuse géographique dépendant de la cité.

Au Moyen-Âge, seigneurs laïcs et ecclésiastiques ont amorcé, un peu avant l'an mil, sur les restes de l'empire carolingien, une vaste opération d'enfermement des hommes au sein de communautés villageoises installées à l'abri des châteaux : modestes mottes, avant de devenir d'imposantes et d'imprenables bâtisses. L'historien Robert Fossier a qualifié « d'encellulement » cette entreprise, propre à l'occident médiéval. Elle reposait sur la mise en place d'un réseau de forteresses et sur l'exploitation de familles d'agriculteurs ou d'éleveurs réduits au servage par des élites assumant les fonctions militaire ou religieuse pour l'ensemble de la société. Ces forteresses de la noblesse suzeraine furent constamment « fermées », au sens de consolidées, renforcées par un pouvoir féodal qui se reproduisait en jouant sur la double toile de cet entrelacs de places et du tissu des liens d'homme à homme qui en formait la substance vive. Il en était résulté un espace politique relativement flou, où le concept de limite territoriale s'avérait plutôt vague. Fermeture, clôture et enfermement s'appliquaient donc plus aux lieux fortifiés, nœuds du système politique et social spatialisé, qu'aux territoires de production (surtout agricole), concédés par le seigneur à des tenanciers serviles, totalement dépendants du maître. Dans cet espace aux limites indécises, les villes fortifiées, les bastides (bourgades rurales) bénéficiant de franchises (exonérations fiscales et libertés diverses accordées par le pouvoir seigneurial ou royal) pratiquaient aussi la clôture, la fermeture et l'enfermement pour assurer leur protection (fermeture et clôture) et leur prospérité. En effet, l'enfermement ménageait des ouvertures circonstanciées, particulièrement pour les besoins de l'économie commerciale et marchande. C'est cette dernière qui faisait, avec la production artisanale, la richesse de ces cités.

À partir du XVII^e siècle, l'épanouissement de la première modernité s'accompagne de la fixation, y compris cartographique, du territoire des nouveaux États nations européens, constitués à l'issue de la guerre de Trente Ans et des traités de Westphalie (1648) qui y mettent un terme. C'est alors que s'installe à cette échelle, celle de la France, de l'Espagne, la Suisse, les Provinces-Unies, la Suède, (etc.), qui se constituent dans une nouvelle figure géographique, politique, juridique, idéologique et économique, le principe jadis plus local, sinon régional, de la fermeture et de l'enfermement spatialisé, tel que je l'ai plus haut décrit. Il donne alors lieu à la clôture matérielle des frontières, lesquelles se dessinent en épousant les formes du relief ou les artères majeures des réseaux hydrographiques (illusion sciemment entretenue de la frontière naturelle). Une forme incontestable d'enfermement, au sens d'un accès contrôlé, régulé par le pouvoir et ses agents, s'installe dans le cadre de tels territoires nationaux. Le mode de production qui s'instaure alors bénéficie à plein de ce déplacement vers la périphérie de la fermeture ainsi que des portes et des clés de l'enfermement spatial. Il s'agit du mercantilisme économique, fondé sur la construction de marchés nationaux protégés, éventuellement liés à des colonies d'outre-mer, elles-mêmes soumises à l'exclusif commercial métropolitain. Ceux-là et celles-ci deviennent les aires et les clientèles captives d'une production nationale manufacturée, étroitement encadrée (dans le cas tout au moins de la France colbertiste) par des pouvoirs publics, royaux en l'occurrence, forts et omniprésents.

Plus tardivement, à partir de la fin du XVIII^e siècle en Europe, une autre manifestation de cette modernité déboucha sur un modèle économique, sur un « mode de production », pour reprendre la terminologie marxiste, promis à un bel avenir. Il s'agit bien sûr du capitalisme et de sa forme politique finalement la plus courante : la démocratie. En engendrant ce que Michel Foucault a appelé un « espace disciplinaire », ce mode de production moderne (modernité 2 de Jean-Paul Ferrier) a instauré une modalité particulière, complètement neuve (?) de fermeture et d'enfermement, tant spatial et matériel qu'idéal et mental. Espace de lieux fermés, de lieux d'enfermement au sens le plus strict du terme, comme la prison, l'asile et l'hôpital, l'école, l'usine et le bureau, la maison de retraite (voir dans ces pages l'article de Clément Bastien et d'Olivia Rick)... Soit autant d'espaces, autant de lieux ou presque (prison, maison de retraite en particulier) dont il sera bientôt question dans les pages de ce Cahier ADES. Lieux et espaces, établissements de fermeture et d'enfermement dont le réseau

constitue la fameuse « hétérotopie » foucauldienne dont le sens résulte surtout de l'effet systémique produit par le jeu de l'ensemble de ses composantes. Chacune de ces institutions, chacun de ces lieux fermés et d'enfermement en cause opérant, selon les principes de contrôle imaginés dans le panoptique de Bentham, une contrainte disciplinaire des corps qui les dresse littéralement, de manière à satisfaire les exigences politiques de la modernité capitaliste. Or, ces contraintes infligées aux individus et à leur corps passent par la médiation de cette nouvelle catégorie d'espaces d'enfermement. L'espace carcéral, la cellule en particulier, fournit l'exemple type de ces espaces disciplinaires. L'enfermement s'y traduit par une restriction extrême de l'espace de vie, par l'imposition obsessionnelle de la porte close (cf. dans ce numéro l'article de Lionel Rebout sur le seuil de la porte de la cellule, justement) ne s'ouvrant et, *a fortiori*, ne libérant les corps contraints (pour le parler, la cour de promenade, les lieux de travail, etc.) qu'aux rares heures définies par une autorité toute puissante.

Ainsi la modernité aurait produit un double enfermement géographique, tantôt matériel, tantôt invisible ou, tout au moins, peu visible. Ce dernier serait celui des frontières des territoires des États nations. Je n'y reviendrai pas ici, sinon pour rappeler combien la Révolution française l'a rationalisé et dupliqué à différentes échelles, toutes contenues dans celle du territoire national : de la commune au département et, bien plus tard, à la région. Plus matériels sont les espaces et les lieux de l'enfermement, d'échelle infra ou micro, organisés comme on vient de le signaler en réseau hétérotopique. Lieux formés d'établissements fermés, lieux de dressage, de correction et de redressement, de rétention pour reprendre le nom et la fonction de certains des pires d'entre eux.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant, non plus, que la modernité ait « inventé » ou tout au moins perfectionné et, en quelque sorte, banalisé, outre celui de la prison, l'enfermement du ghetto et du camp (voir ici l'article de Julien Dedenis). On sait, à ce niveau critique de l'enfermement, que tous les ghettos et que tous les camps ne relèvent pas forcément de la même logique d'un enfermement imposé pour de funestes desseins. Certains ghettos communautaires, dans les villes européennes et, plus encore, dans celles des États-Unis de la grande époque des immigrations venues d'Europe (fin du XIX^e siècle, première moitié du XX^e) ont développé des ghettos plutôt choisis par leurs occupants : espaces certes de pauvreté et de repli religieux ou ethnique, donc d'enfermement, mais espaces aussi de solidarité et, parfois, tremplins de promotion sociale... Comme cette *Maxwell Street* du quartier juif de Chicago, photographiée dans les années 1930 par Nathan Lerner. Rien à voir avec le ghetto juif de Varsovie, fermé par l'occupant allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale, avant que ses habitants n'en fussent chassés vers les camps d'extermination ; ghetto constituant une véritable antichambre de la mort. Ces camps, bien entendu, n'ont pas grand-chose de commun, non plus, avec les camps de réfugiés sahraouis qui seront présentés dans les pages qui suivent. Cependant, un camp n'est jamais un espace anodin. Il s'agit toujours, quelle qu'en soit la forme, d'un espace d'enfermement susceptible de favoriser l'extermination, sinon le génocide, de sa population. Pensons aux camps libanais de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila, désarmés par l'armée israélienne et livrés par celle-ci aux milices phalangistes libanaises qui y commirent, en 1982, d'atroces massacres.

Aujourd'hui, alors que nombre de chercheur(e)s évoquent une modernité 3 (J.-P. Ferrier) que d'autres nomment surmodernité (A. Giddens) ou, plus communément, postmodernité, qu'en est-il, finalement, de ces questions récurrentes de la clôture et de l'enfermement rapportées à des formes géographiques ? Celles-ci ne tendent-elles pas à se systématiser, derrière ce que nous appelons fragmentations, segmentations, voire fracturations sociales et spatiales ?

Ouverture mondiale ou généralisation de l'enfermement ?

Les prisons françaises sont pleines. Les camps de réfugiés, camps de rétention, camps dits d'accueil pullulent, formant l'autre face, pas forcément cachée d'ailleurs, de la mobilité

humaine généralisée et de la mondialisation. Les ghettos urbains, sous des formes violentes ou plus édulcorées demeurent ; même si, depuis quelques années, leur nombre n'augmente plus guère. Certains territoires d'États nations continuent de fonctionner, plus que jamais, à l'image de vastes espaces d'enfermement, comme d'immenses camps que leurs occupants ne seraient pas autorisés à quitter, de la Birmanie à la Corée du Nord. Un peu partout, les lieux publics ou para publics se ferment (ne parlons pas des lieux privés) ou sont soumis à des accès contrôlés pour raisons de sécurité : sas des agences bancaires ou des bijouteries, portiques détecteurs d'armes et fouilles corporelles à l'entrée des musées, des grands magasins, des aéroports... Mieux, certains espaces, souvent très vastes, réputés pour leur richesse végétale, biologique, paysagère, bref environnementale, se ferment sous l'impulsion de grands organismes internationaux et des États concernés, au prétexte d'assurer la protection d'une nature et d'une biodiversité menacées. Ainsi, l'enfermement gagne des espaces dits naturels dont, parfois, les occupants ancestraux sont chassés, tombant sous l'accusation de mauvaise gestion de ressources naturelles et de mise en péril de ces milieux devenus patrimoine (mondial ou non) de l'humanité. Autres facettes, bien critiquables, d'un soi-disant développement durable.

Quels que soient leurs caractères, qu'ils résultent d'actes volontaires ou, le plus souvent, de l'imposition d'un pouvoir, les espaces d'enfermement obéissent à peu près toujours aux mêmes règles (trois principalement, de mon point de vue) de fonctionnement. *Primo*, ils visent à formater les esprits et les corps sous la férule d'un pouvoir. C'est le principe bien connu d'incorporation de l'autorité, ne serait-ce que par l'assimilation humaine des représentations symbolique du pouvoir en question et par la visualisation concrète et performative des signes qui le représentent. *Secundo*, il permet de s'enfermer entre soi, établissant ainsi un principe ou processus d'identification généralement très efficace, du moins durant un laps de temps donné, relativement limité. En effet, au bout du compte, il n'est guère de pouvoir qui parvienne à résister éternellement à la mixité et, accessoirement, au métissage. *Tertio*, les espaces d'enfermement servent aussi, en sens inverse, à écarter, à exclure, à trier et à contraindre, à désigner, parfois à stigmatiser, l'autre, le différent. Dans sa forme « fermer », pour reprendre nos définitions initiales, l'espace d'enfermement, souvent territorial, est identification de l'entre soi par l'effet d'un regroupement (enfermement) des semblables, ou réputés tels, que contrôle et régule le mouvement alternatif d'une porte : ouverte pour ceux que l'on chasse, fermée pour les autres. Dans sa version d'exclusion, l'espace d'enfermement est justement cette invitation, parfois musclée, à prendre la porte qui s'ouvre sur l'extérieur, quand il ne s'agit pas de celle du camp ou de la prison qui enferme, d'une autre façon.

Conclusion

Au cours de la journée d'étude du 20 mai 2008, que retracent les contributions écrites qui suivent, les intervenants et les participants sont parvenus à aborder, parfois à traiter de manière satisfaisante, quelques uns des grands questionnements qui taraudent, à propos de l'enfermement, la recherche en sciences sociales, notamment en géographie humaine, sociale et culturelle.

À cette occasion, je rappelle que trois thèmes ont canalisé les exposés et les débats : « La prison : espace d'enfermement ou espace clos ? » ; « Du camp à l'enfermement, de l'enfermement à la violence » ; « L'enfermement symbolique ».

Parvenu au terme de cette longue introduction, je crois qu'il est utile de reformuler ici les cinq questions que je posais, un peu avant l'ouverture des débats, comme une incitation à la réflexion collective. Je pense qu'elles peuvent également servir de fil conducteur au lecteur qui se lance dans la consultation de ces passionnants articles.

1- Que se passe-t-il dans les espaces d'enfermement ? Ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Quelles sont les logiques sociales à l'œuvre en leur sein ? Jusqu'où peut-on

parler d'enfermement sans abus de langage ? Quelles sont ses dérives et ses formes d'entropie ? Faut-il et comment lutter contre ses manifestations ? De quelle façon ? Par la recherche ou par la militance ? Mais inversement, peut-on spatialement se passer de clôtures, concrètes ou abstraites ? L'inévitable « lutte des places » n'est-elle pas à ce prix ?

2- Qu'est-ce, au juste, qu'un espace d'enfermement, de nos jours ? Les enfermements symboliques, psychologiques sont-ils de même nature que les enfermements physiques, effectifs et concrets ? Peut-on mettre ces deux types d'enfermement sur un plan comparable ?

3- Le thème des espaces d'enfermement relance une vieille question que pose, de longue date, la géographie sociale : l'espace social, en tant que contexte de l'action humaine, induit-il *a priori* les pratiques, les comportements et les représentations des agents et acteurs sociaux ? Ou bien doit-il être d'abord investi et vécu, produit ou co-produit par le sujet humain afin de s'imprégner de sens social pour rétroagir, dès lors, sur l'individu et participer à la construction de ses comportements ?

4- La clôture, même en prison, suffit-elle à produire l'enfermement ? Les travaux, ici présentés, sur la prison (Olivier Milhaud) et le seuil de la cellule (Lionel Rebout) ne prouvent-ils pas le contraire ?

5- J'ai beaucoup parlé de clés dans les pages qui précèdent. Le corps humain n'est-il pas, finalement, l'une des clés majeures du monde géographique et de sa connaissance ? L'espace, d'enfermement ou pas, ne se décline-t-il pas à travers les jeux et les tensions qui animent le corps et contribuent tantôt à son individuation, tantôt à sa massification sous la férule de ces « biopouvoirs » dont parlait Michel Foucault ? Et ceci, y compris lorsque le pouvoir en question dématérialise le corps : soit par le moyen des fichiers biométriques ; soit en l'installant dans un hyper espace virtuel, celui de l'internet ?

Laissons maintenant la parole aux intervenants, auteurs des textes qui composent ce quatrième Cahier ADES.

Références bibliographiques

- Billard G., Chevalier J. et Madoré F. (2005), *Ville fermée, ville surveillée*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Bourdieu P. (1980), *Le sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Dubet F. (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris, Éditions du Seuil.
- Dubet F. et Lapeyronnie D. (1992), *Les quartiers d'exil*, Paris, Éditions du Seuil.
- Ferrier J.-P. (1998), *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires*, Genève, Payot, coll. « Sciences humaines ».
- Foucault M. (1961), *Histoire de la folie à l'âge classique. Folie et déraison*, Paris, Plon.
- Foucault M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Giddens A. (1987), *La constitution de la société*, Paris, PUF.
- Merleau-Ponty M. (1949, 1976), *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard.
- Rey A. éd. (1992, 2006), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

-Thuillier G. (2001), Les quartiers enclos à Buenos-Aires : quand la ville devient country,
Cahiers des Amériques latines, n° 35, p. 41-56.